

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

### **Désignation des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation de deux personnes parmi lesquelles Monsieur le Préfet choisira un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant l'Administration, deux personnes parmi lesquelles le Président du Tribunal Judiciaire de Limoges choisira un délégué titulaire et un délégué suppléant et enfin deux délégués municipaux (un titulaire et un suppléant).

Il propose les personnes suivantes pour représenter l'Administration et le Tribunal Judiciaire au sein de cette commission, à savoir :

- Messieurs Georges GRELET et Michel MAZAUDON (Administration).
- Messieurs Gérald CHABAUD et Jacques GUENANT (Tribunal).

En ce qui concerne les Conseillers Municipaux, il propose Monsieur Denis CLUNIAT, titulaire et Monsieur Stéphane MEYZIE, suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à proposer à Monsieur le Préfet les désignations suivantes pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

- Messieurs Denis CLUNIAT (titulaire) et Stéphane MEYZIE (suppléant) pour représenter la commune de Glandon
- Messieurs Georges GRELET et Michel MAZAUDON pour représenter l'Administration.
- Messieurs Gérald CHABAUD et Jacques GUENANT pour représenter le Tribunal Judiciaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026  
Le Maire,  
  
François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

**COMMUNE DE  
GLANDON**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260427-2026\_37-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

**Demande de subvention pour le projet de chaufferie biomasse, d'un réseau de chaleur et de réseaux hydrauliques auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert**

Par délibération du 9 décembre 2025, l'Assemblée avait autorisé le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Les services de l'Etat ayant indiqué que la demande de subvention pour le projet de chaufferie concernait plutôt le Fonds vert que la DETR, le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à faire une demande de subvention dans le cadre de ce fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert pour ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,

François BOISSERIE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

## ALSH – Avenants n° 1 au marché pour les lots n° 12 et n° 14

Vu la réglementation sur les marchés publics,

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ALSH, il convient de passer les avenants ci-après :

### Lot n° 12 : Electricité – attribué à l'entreprise SNEE – avenant n°1

Montant initial : 54 949,53€ € HT

Moins-value d'un montant de - 2 339,80 € HT

Objet de l'avenant : Suppression de matériels de contrôle d'accès (platine portillon extérieur, digicode salle activités calmes, digicode salle activités basse et suppression des volets et nécessité de poser 5 stores extérieurs à commande électrique)

**Nouveau montant du marché : 52 609,73 € HT**

### Lot n° 14 : Serrurerie – attribué à l'entreprise AREDIFER – avenant n°1

Montant initial : 8 600 € HT

Plus-value d'un montant de 0 € HT

Objet de l'avenant : Modification de la prestation liée aux aléas et adaptation de chantier (pose d'appuis aux fenêtres découverts manquant lors des démolitions et modification du garde-corps de l'escalier)

**Nouveau montant du marché : 8 600 € HT**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Le Conseil Municipal délibère et, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026



Le Maire,

François BOISSERIE

**COMMUNE DE  
GLANDON**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260427-2026\_35-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

**Renouvellement de l'adhésion au Conservatoire d'espaces naturels  
de la Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2026**

Le maire propose de renouveler l'adhésion de la Commune au Conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 50€ pour l'année 2026 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la commune au Conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 50€ pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,

François BOISSERIE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



**COMMUNE DE  
GLANDON**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260427-2026\_34-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

**Demande de subventions des associations pour l'année 2026**

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes de subvention reçues en Mairie et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

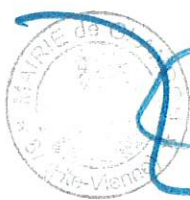
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention aux associations pour l'année 2026 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| AAPPMA La Gaule Arédienne | 120,00 € |
| Amicale laïque            | 700,00 € |
| Club de Loisirs sportifs  | 300,00 € |
| Conciliateurs de justice  | 50,00 €  |
| DDEN                      | 30,00 €  |
| Familles rurales          | 350,00 € |
| FNACA                     | 150,00 € |
| Lieutenant de Louveterie  | 20,00 €  |
| Secours populaire         | 200,00 € |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



**COMMUNE DE  
GLANDON**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260427-2026\_33-DE

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

**GRVC – Demande de subvention au Conseil départemental  
de la Haute-Vienne**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider dès maintenant une enveloppe de 70 000€ HT consacrée au programme 2026 de Grosses Réparations sur la Voirie Communale et de solliciter l'aide du Conseil départemental de la Haute-Vienne au taux maximum.

Les travaux de la « route de Venteau » seront réalisés par le SIVA pour un montant de travaux estimé à 35 000€ HT, ceux de la « route de l'Etang Neuf (VC11) » par une entreprise privée pour un montant estimé à 35 000€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention pour ces travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026  
Le Maire,  
François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

### **Budgets communaux 2026 – Fongibilité des crédits**

La fongibilité de crédits permet à une collectivité, d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section.

Ainsi l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Cette autorisation doit être renouvelée tous les ans par l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé, pour l'année 2026, d'autoriser Monsieur le Maire, sur les budgets communaux, à :

- procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- signer toutes les pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, pour l'ensemble des budgets, Monsieur le Maire à :

- procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

## **Vote du Budget Lotissement 2026**

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Budget Lotissement équilibré, Section de Fonctionnement à hauteur de 82 847,25€ tel que présenté.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Lotissement 2026 présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

**COMMUNE DE  
GLANDON**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260427-2026\_30-BF

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTÉ Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

## Vote du Budget Assainissement 2026

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Budget Assainissement équilibré, Section de Fonctionnement à hauteur de 198 114,91€ et Section d'Investissement à hauteur de 211 785,70€ tel que présenté.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Assainissement 2026 présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

**COMMUNE DE  
GLANDON**

**DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026  
Reçu en préfecture le 11/05/2026  
Publié le 11/05/2026  
ID : 087-218707107-20260427-2026\_29-BF

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

## **Vote du Budget Principal 2026**

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Budget Principal équilibré, Section de Fonctionnement à hauteur de 1 384 911,76€ et Section d'Investissement à hauteur de 1 312 755€ tel que présenté.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Principal 2026 présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,



François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 14  
représenté : 1  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Eric

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE

## **Vote des taux d'imposition 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il va devoir se prononcer sur le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB), sur le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ainsi que sur le taux de taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires.

Il ajoute que les taux de référence pour 2025 sont de 41,23 % pour le TFPB et 96,69 % pour le TFPNB et de 17,58% pour la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires.

La Commission des Finances réunie le 16 avril 2026, considérant l'augmentation des bases prévisionnelles, propose de maintenir, comme en 2025, les taux actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir pour l'année 2026 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,23%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 96,69%
- Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires : 17,58%

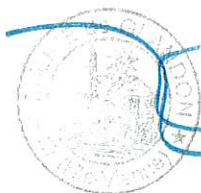
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,



François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
représenté : 2  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame LUONG Tina

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE et Monsieur CHARIOUX Éric qui donne pouvoir à Mme Valérie LECOMPTE

## **Budget lotissement - Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025**

Suite à l'approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du Compte financier unique 2025 – Budget Lotissement lors de la séance du 11 mars 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Déficit de fonctionnement antérieur reporté : - 82 847,25€

Résultat de clôture 2025 – fonctionnement : 0€

Soit – 82 847,25€ à reporter pour mémoire, ligne 002 du BP « Déficit de Fonctionnement reporté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 du budget lotissement, section de fonctionnement comme indiqué ci-dessus au budget lotissement 2026.

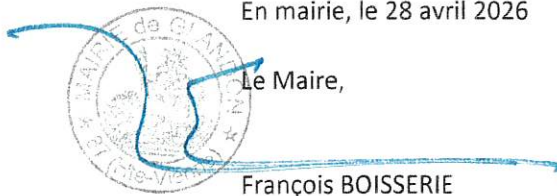
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,

  
François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
représenté : 2  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame LUONG Tina

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE et Monsieur CHARIOUX Éric qui donne pouvoir à Mme Valérie LECOMPTE

## **Budget assainissement - Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025**

Suite à l'approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du Compte financier unique 2025 – Budget Assainissement lors de la séance du 11 mars 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants comme suit :

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent d'investissement reporté : + 32 000,79€

Solde excédentaire 2025 – investissement : + 10 320 €

Soit + 42 320.79€ à reporter pour mémoire, ligne 001 du BP « Excédent d'Investissement reporté ».

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté : + 158 485.43€

Excédent de clôture 2025 – fonctionnement : + 3 585.48€

Soit + 162 070.91€ à reporter pour mémoire, ligne 002 du BP « Excédent de Fonctionnement reporté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 du budget assainissement, section d'investissement et section de fonctionnement comme indiqué ci-dessus au budget assainissement 2026.

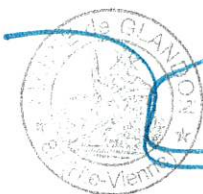
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,



François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
représenté : 2  
votants : 15  
exprimés : 15  
pour : 15  
contre : 0  
abstention : 0

**L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril**

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

**PRÉSENTS** : Monsieur BOISSERIE François, Madame Evelyne MACHANE, Monsieur DELAGE Patrice, Madame LECOMPTE Valérie, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame Viviane BREUIL-AUGER Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE et Madame LUONG Tina

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Philippe GUYOT qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DELAGE et Monsieur CHARIOUX Éric qui donne pouvoir à Mme Valérie LECOMPTE

## **Budget principal - Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025**

Suite à l'approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du Compte financier unique 2025 – Budget Principal lors de la séance du 11 mars 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants comme suit :

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent d'investissement reporté : + 171 569.80€

Solde déficitaire 2025 – investissement : - 91 953.84€

Soit + 79 615.96€ à reporter pour mémoire, ligne 001 du BP « Excédent d'Investissement reporté ».

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté : + 406 146.89€

Excédent de clôture 2025 – fonctionnement : + 99 906.87€

Soit + 506 053.76€ à reporter pour mémoire, ligne 002 du BP « Excédent de Fonctionnement reporté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 du budget principal, section d'investissement et section de fonctionnement comme indiqué ci-dessus au budget principal 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,



FRANÇOIS BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication